

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

(salle du conseil de la Mairie de Cussey-Sur-l'Ognon)

Présents (8) : Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Sylvaine ROUX-STREIT, Bertrand RUHIER, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN

Absents (4) : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Laurence RICQ, Alexandre SOUL

Pouvoirs (3) : Aude BETTINELLI à Elisabeth RABOLIN, Laurence RICQ à Jean-François MENESTRIER, Alexandre SOUL à Sébastien THIBAUD

Secrétaire de séance : Elisabeth RABOLIN

Ouverture de séance : 21h17

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2023
- Décision modificative budget bois
- Devis de bûcheronnage- coupes 2023-2024
- Destination des coupes
- Devis pour installation d'un évier atelier communal
- Convention association (stérilisation des chats)
- Questions diverses

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2023

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 juillet 2023.

Le conseil procède au vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

2) Décision modificative budget bois

Suite à des insuffisances de crédits au chapitre 011, il est proposé d'augmenter ces crédits au titre de l'article Entretien de bois et forêts (Article 61524) à hauteur de 30 000€ (pour un montant initial de 10 000€).

Le chapitre 011 des dépenses de fonctionnement est alors affecté d'un montant de 32 500€. Les dépenses de fonctionnement sont alors de 57 340,00€ et le budget reste excédentaire pour un montant de 18 909,09€.

Aucune modification au titre de la section d'investissement n'est à prévoir.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2023

	Fonctionnement		2023		2022	
	Article	Désignation	Proposé	Voté	Voté	Réalisé
DEPENSES	011	Charges à caractère général	12 500.00 €	12 500.00 €	41 000.00 €	12713.58 €
	022	Dépenses imprévues Fonctionnement	- €	- €	1 500.00 €	- €
	023	Virement à la section d'investissements	24 840.00 €	24 840.00 €	16 000.00 €	- €
	042	Opérations d'ordre entre section	- €	- €		
	65	Autres Charges diverses de gestion courante	- €	- €	50 000.00 €	50000.00 €
	67	Charges exceptionnelles	- €	- €		
	Total Dépenses			37340.00 €	37 340.00 €	108 500.00 €

	Article	Désignation	Proposé	Vote	Voté	Réalisé
RECETTES	002	Excédent antérieur reporté Fonctionnement	66 749.09 €	66 749.09 €	108 333.73 €	108 333.73 €
	70	Produits des services	9 500.00 €	9 500.00 €	24 500.00 €	21 128.94 €
	73	Impôts et taxes	- €	- €		
	Total Recettes			76 249.09 €	76 249.09 €	132 833.73 €

RECETTES SANS EXEC 21 128.94 €

Equilibre 38 909.09 € 38 909.09 €

Le Conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

3) Devis de bûcheronnage- coupes 2023-2024

Les Conseillers Municipaux remercient M. Loriold, le nouveau référent Office Nationale des Forêts (ONF) pour la commune. Ce dernier a fait un exposé clair et précis, avant la séance du Conseil Municipal, concernant les enjeux de développement de la forêt communale.

En ce qui concerne les devis :

- Pour le bois d'œuvre, l'entreprise Petite propose l'abattage à 12.00€/ m³, le câblage à 80.00€/heure, l'élagage des houppiers à 32.00€/heure, le bûcheronnage à 45.00€/heure et le débardage à 9.00€/ m³
- Pour le bois d'énergie, l'entreprise EWD propose l'abattage à 7.50€/stère, le câblage à 80.00€/heure, le bûcheronnage à 40€/heure et la vidange à 8.50€/stère (1 m³ = 1.5 stère).

L'ONF demande 4.00€/ m³ pour le bois d'œuvre et 1.50€/ m³ pour le bois d'énergie.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'acceptation de ces propositions de prix.

Le Conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites par l'ONF pour le bûcheronnage 2023-2024 pour la forêt communale.

- 4) Destination des coupes
- Assiette des coupes pour l'année 2024 :

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2024, l'état d'assiette des coupes :

- parcelle 11 : feuillus- coupe d'amélioration, volume estimé 190 m³
- parcelle 18 : feuillus- coupe d'amélioration, volume estimé 400 m³
- parcelle 2 : résineux- étant donné les stocks importants sur le marché, cette coupe est reportée à une date ultérieure
- parcelle 3 : feuillus- coupe d'amélioration, volume estimé 220 m³
- parcelle 4 : feuillus- éclaircie de quelques chênes, volume estimé 370 m³

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'état d'assiette des coupes pour 2024.

Le Conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes pour 2024.

- Produits accidentels :

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre les produits accidentels de l'exercice sous la forme suivante :

- Façonnés à la mesure
- Sur pied à la mesure
- En bloc et façonnés

Il est également proposé une vente de gré à gré sous forme d'accord cadre ou par intégration dans un contrat d'approvisionnement existant.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les produits accidentels.

Le Conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites pour la vente de produits accidentels.

- Produits de faible valeur :

Il est proposé au Conseil Municipal de vendre de gré à gré, selon les procédures de l'ONF en vigueur, les produits de faible valeur des parcelles 3, 4, 11 et 18.

Il est également proposé au Conseil Municipal de donner pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et pour signer tout document afférent.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur les produits de faible valeur.

Le Conseil procède au vote :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions faites pour la vente de produits de faible valeur.

5) Devis pour l'installation d'un évier à l'atelier communal

Les employés communaux ne disposent actuellement dans l'atelier que d'un lave-main, insuffisant en taille pour nettoyer du matériel ou autre.

Le seul devis reçu est celui de l'entreprise Fontaine pour la fourniture et la pose d'un évier de 60 x 100 cm. Ce devis s'élève à 958.68€ TTC.

Le Conseil procède au vote:

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le devis de l'entreprise Fontaine.

6) Convention association (stérilisation des chats)

Il s'agit, pour la commune, d'établir une convention avec l'association « au bonheur des chats libres », habilitée à organiser la stérilisation des chats errants, en lien avec des vétérinaires référents.

Le coût de l'acte chirurgical est pris en charge par la commune mais il est réduit du fait du partenariat avec l'association.

Le nombre de chats errants sur la commune n'est pas réellement connu, de même que le coût financier pour la commune.

Il est par ailleurs rappelé qu'il ne faut en aucun cas nourrir ces chats au risque de voir leur population proliférer.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adoption d'une convention de partenariat avec l'association « au bonheur des chats libres ».

Le Conseil procède au vote :

Pour : 04 Contre : 07 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal refuse la mise en place d'une convention avec l'association « au bonheur des chats libres ».

7) Questions diverses

- PLU i : le Conseil Municipal est en désaccord avec les services PLUi de Grand Besançon Métropole (GBM) concernant le projet actuellement en discussion, tant au niveau de la majoration de densification proposée qu'au niveau de la diminution des zones constructibles.
- Borne de recharge pour véhicule électrique : GBM- service Mobilités- propose l'installation sur la commune d'une borne double pour la recharge des véhicules électriques. Deux sites d'implantation sont proposés : le parking de la mairie ou le parking de l'école. Ce dernier est privilégié avec 2 zones possibles : emplacement de

l'ancienne boîte aux lettres mobile de la Poste ou fond de parking, côté salle de convivialité.

- Borne fontaine : GBM- Département Eau et Assainissement- propose l'installation d'une borne fontaine (identique à celle de l'aire de jeux) à disposition du public, la consommation d'eau étant à la charge de la commune. Le Conseil Municipal est favorable à l'installation de cette borne vers l'église.
- Voirie : l'enveloppe financière de GBM concernant la voirie sur le secteur de la « Dame Blanche » n'est pas entièrement consommée. La commune se voit proposer la réfection des rues de l'Enclos et de la Famine pour 2023 sur le programme Gros Entretien Rénovation (GER). Ces travaux de voirie seront à la charge de GBM, sauf 1500€ qui restent à la charge de la commune pour mise en place de Gravier Non Traités (GNT) en partie haute du chemin communal de la Famine.
- Etude de faisabilité du Presbytère : l'étude présentée par le cabinet d'architecture Haton, en charge du projet, est conforme aux attentes du Conseil Municipal. Le chiffrage est en cours.
- Demandes de l'école : le Conseil Municipal accepte la demande de l'école pour l'arrivée de l'ATSEM, le matin, à 8h20 au lieu de 8h30. Le Conseil accepte également la demande d'achat d'un téléphone portable dédié à l'école.
- Parcelles de bois taillis : le Conseil Municipal est informé que la parcelle ZC79 « le grand Vavret », sur laquelle la commune avait fait valoir son droit de préférence, est retirée de la vente.

Fin de séance : 23h13



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hadjari'.

